

LISTE DES DOCUMENTS **(à télécharger sur le portail RH)**

Pour tous les lauréats, vous devez déposer les documents suivants :

- Un justificatif d'identité (carte d'identité recto-verso ou passeport)
- Votre carte vitale ou attestation de la sécurité sociale
- Saisir et télécharger votre RIB

Si vous avez des enfants de moins de 20 ans, vous pouvez percevoir le supplément familial de traitement (SFT) :

- Une photocopie du livret de famille (toutes les pages)
- Une attestation de l'employeur de l'autre parent du non versement du SFT
- Un certificat de scolarité pour les enfants âgés de plus de 16 ans (année scolaire 2026/2027)

Si vous êtes déjà fonctionnaire :

- Vos deux derniers bulletins de salaire
- Votre dernier arrêté de changement d'échelon
- Votre certificat de cessation de paiement établi à la date du 1^{er} octobre 2026
- Votre arrêté de détachement à l'IRA de Lyon pour une durée de 8 mois à compter du début de votre scolarité (du 1^{er} octobre 2026 au 31 mai 2027) pour que l'IRA puisse vous prendre en charge à partir du 1^{er} octobre 2026 en qualité d'élève attaché d'administration.
- Un état retraçant vos congés pour maladie depuis le 1^{er} octobre 2025

Si vous êtes agent public :

- La copie de votre dernier contrat et de ses avenants
- Vos 6 meilleures fiches de paie au cours des 12 derniers mois (Entre le 01/10/2025 et le 30/09/2026) ainsi que votre dernier bulletin de salaire avant votre nomination d'élève IRA.
- Un certificat de cessation de paiement établi à la date du 1^{er} octobre 2026 ou un accusé réception de votre lettre de démission ou un arrêté portant placement en congé sans rémunération.